

La présidente du conseil de discipline,

Vu le code général de la fonction publique.

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la décision du 15 juillet 2025 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Caen a désigné Mme REMIGY en qualité de présidente titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département de l'Orne.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Une délégation permanente de signature est accordée à Mme Sandrine GUILLOIS, directrice du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne, concernant les courriers ordinaires liés à l'organisation des conseils de discipline, notamment toutes les convocations, notifications et transmissions de pièces aux parties ou aux membres du conseil de discipline.

Article 2 : Mme Sandrine GUILLOIS est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par les soins du centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Orne.

Caen, le 5 mars 2026

La présidente du Conseil de discipline,



Justine REMIGY